

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 96.00.611.005.1 DU 7 AOUT 1996

Balance à équilibre automatique  
**CAMPESA**  
modèles GF/3, GF/3M et GF/3C  
à indication du poids et du prix  
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-930 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

CAMPESA SA, Avda, Can Sucarrats, s/n, Poligono Ind. Cova Solera, 08191 Rubi (Barcelona), Espagne.

**DEMANDEUR**

SOCIETE ALFATECH, 51, rue Boureau-Guérinière, 93360 Neuilly Plaisance, France.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions n° 92.00.611.049.2 du 31 décembre 1992 (1), n° 93.00.611.018.1 du 30 décembre 1993 (2) et n° 95.00.611.018.1 du 16 mai 1995 (3).

(1) Revue de Métrologie, mars 1993, page 359.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1993, page 1632.

(3) Revue de Métrologie, août-septembre 1995, page 813.

**CARACTERISTIQUES**

Les balances à équilibre automatique CAMPESA modèles GF/3, GF/3M et GF/3C à indication du poids et du prix destinées à la vente directe au public, faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par :

I) La modification de fonction de trois touches du clavier des balances modèles GF/3, GF/3M et GF/3C suivant le tableau ci-dessous :

Ancienne affectation	V1	*V1	V2	*V2
Nouvelle affectation	V1	V2	Vn	*

La nouvelle affectation permet un usage par cinq vendeurs maximum, dont deux en appel direct (vendeurs V1 et V2) et trois en appel indirect (vendeurs V3 à V5) par l'usage de la touche Vn puis par la tabulation sur le clavier numérique du numéro du vendeur (3, 4 ou 5).

II) La possibilité de comporter une connexion afin de pouvoir fonctionner en système de balances interconnectées.

Lorsque les balances modèles GF/3 et GF/3C sont construites pour une utilisation en mode interconnecté tel que défini ci-dessus, elles portent respectivement l'appellation GF/3.I et GF/3C.I.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, les conditions particulières d'installation et les scellements demeurent inchangés.



**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro et la date de la décision d'approbation de modèle portés sur la plaque d'identification de la balance sont : n° 95.00.611.018.1 du 16 mai 1995. Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

Le numéro et la date de la présente décision devront être inscrits sur le carnet métrologique des instruments concernés.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 13.1393, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

**ANNEXE**

Plans du clavier des balances modèles GF/3.I, GF/3M et GF/3C.I n° 6315.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

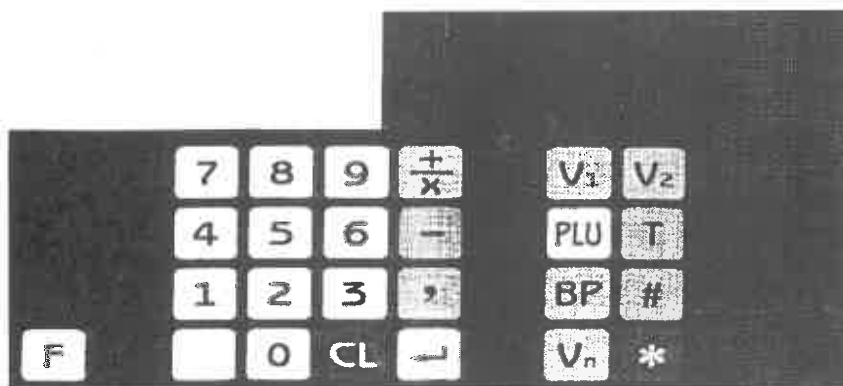


■ N° 6315

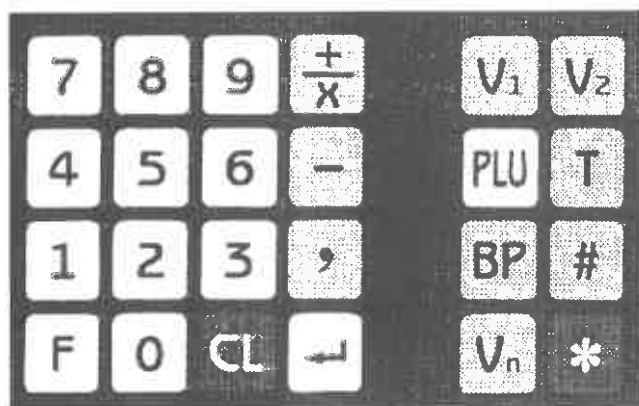
PLANS DES CLAVIERS DES BALANCES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE CAMPESA, GF/3M, GF/3.I ET GF/3C.I



GF3M



GF3-I



GF3C-I